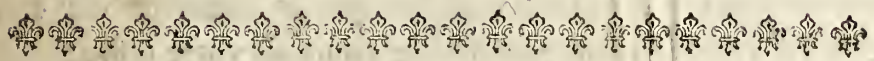


5263.4-21784



DISCOURS DU ROI,

*Prononcé à l'ouverture de l'Assemblée Nationale-
législative, le 7 Octobre 1791.*

MESSIEURS, réunis en vertu de la Constitution, pour exercer les pouvoirs qu'elle vous délègue, vous mettrez, sans doute; au rang de vos premiers devoirs de faciliter la marche du gouvernement; d'affermir le crédit public, d'ajouter s'il est possible, à la sûreté des engagemens de la Nation; d'assurer à la fois la liberté & la paix, enfin d'attacher le peuple à ses nouvelles loix, par le sentiment de son bonheur. Témoins dans vos Départemens des premiers effets du nouvel ordre qui vient de s'établir, vous avez été à portée de juger ce qui peut être nécessaire pour le perfectionner, & il vous sera facile de reconnoître les moyens les plus propres à donner à l'administration, la force & l'activité dont elle a besoin.

Pour moi, appelé par la Constitution à examiner comme Représentant du peuple, & pour son intérêt, les loix présentées à ma sanction, chargé de les faire exécuter, je dois

21784

C. 220
John
Frac

26923

encore vous proposer les objets que je crois devoir être pris en considération pendant le cours de votre session.

Vous penserez, Messieurs, qu'il convient d'abord de fixer votre attention sur la situation des finances, pour en saisir l'ensemble & en connoître les détails & les rapports. Vous sentirez l'importance d'assurer un équilibre constant entre les recettes & les dépenses; d'accélérer la répartition & le recouvrement des contributions; d'établir un ordre invariable dans toutes les parties de cette vaste administration, & de préparer ainsi la libération de l'État & le soulagement du peuple.

Les loix civiles paroissent aussi devoir vous occuper essentiellement: vous aurez à les mettre d'accord avec les principes de la Constitution; vous aurez à simplifier la procédure, & à rendre ainsi plus faciles & plus prompts les moyens d'obtenir justice. Vous reconnoîtrez la nécessité de donner par une éducation nationale, des bases solides à l'esprit public; vous encouragerez le commerce & l'industrie, dont les progrès ont tant d'influence sur l'agriculture & sur la richesse du royaume; vous vous occuperez de faire des dispositions permanentes pour assurer du travail & des secours à l'indigence.

Je manifesterai à l'armée ma volonté ferme, que l'ordre & la discipline s'y rétablissent; je ne négligerai aucun moyen de faire renaître la confiance entre tous ceux qui la composent, & de la mettre en état d'assurer la défense du

royaume. Si les loix à cet égard sont insuffisantes, je vous ferai connoître les mesures qui me paroîtront convenables, & sur lesquelles vous aurez à statuer.

Je donnerai également mes soins à la marine, cette partie importante de la force publique, destinée à protéger notre commerce & nos colonies.

J'espère que nous ne serons troublés par aucune agression du dehors: j'ai pris, depuis que j'ai accepté la Constitution, & je continue de prendre les mesures qui m'ont paru les plus propres à fixer l'opinion des Puissances étrangères à notre égard, & à entretenir avec elles l'intelligence & la bonne harmonie qui doivent nous assurer la paix. J'en attends les meilleurs effets; mais cette espérance ne me dispensera pas de suivre avec activité les mesures de précaution que la prudence a dû prescrire.

Messieurs, pour que vos importans travaux, pour que votre zèle produisent tout le bien qu'on doit en attendre, il faut qu'entre le Corps législatif & le Roi, il règne une constante harmonie & une confiance inaltérable. Les ennemis de notre repos ne chercheront que trop à nous désunir; mais que l'amour de la patrie nous rallie, & que l'intérêt public nous rende inséparables.

Ainsi la Puissance publique se déploîra sans obstacles; l'administration ne sera pas tourmentée par de vaines terreurs; les propriétés & la croyance de chacun seront également protégées; & il ne restera plus à personne de prétexte pour

4
vivre éloigné d'un pays où les loix seront en vigueur, &
où tous les droits seront respectés.

C'est à ce grand intérêt de l'ordre que tient la stabilité
de la Constitution, le succès de vos travaux, la sûreté de
l'Empire, le retour de tous les genres de prospérités.

C'est à ce but, Messieurs, que doivent en ce moment
se rapporter toutes nos pensées; c'est l'objet que je recom-
mande le plus fortement à votre zèle & à votre amour
pour la patrie.

A P A R I S,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. D D C. X C I.